



CONSEIL D'ADMINISTRATION



SEANCE DU

Résolution n° 2008-12

Organisation générale de l'Établissement

Rapport de présentation

I. Rappel sur les objectifs et le cadre général

Le contrat État – ONF 2007-2011 reste la base du développement de l'ONF ; les décisions prises par le Comité de modernisation des politiques publiques du 11 juin 2008 présidé par le Président de la République s'inscrivent dans le cadre de ses orientations fondamentales.

En conformité avec ces orientations, notamment en termes de performance et de résultats, il est nécessaire que l'organisation de l'ONF poursuive son évolution.

Le Conseil d'administration du 25 septembre 2008 a procédé à un premier examen des mesures envisagées par le directeur général à cette fin, a pris acte des orientations retenues et lui a demandé dans sa résolution n° 2008-09 de présenter les projets de délibérations nécessaires lors de sa réunion du 13 novembre.

Tel est l'objet de la présente résolution.

II. Les principes généraux de réorganisation

L'Établissement est structuré de la manière suivante :

- un siège
- des services à compétence territoriale
- des services professionnalisés.

Les trois niveaux organisationnels des services à compétence territoriale sont confirmés : la direction territoriale, l'agence et l'unité (le schéma général d'organisation est joint en annexe 1). En Corse et dans les départements d'outre-mer, il n'existe que deux niveaux : la Direction Régionale et l'unité.

Les structures professionnalisées au sein des directions territoriales sont : la direction forêt, la direction bois ; la direction développement comprenant un bureau d'études territorial, l'agence spécialisée travaux, un pôle risques naturels.

Par ailleurs une note de service décrit l'organisation de référence des directions territoriales et des agences dans les domaines de soutien (gestion des ressources humaines dont organisation, effectifs et masse salariale, relations sociales et formation ; affaires générales dont contrôle de gestion, comptabilité ordonnateur, achats et informatique ; agence comptable secondaire).

Cette organisation est structurée autour du directeur des ressources humaines, du directeur des affaires générales et de l'agent comptable secondaire. Elle doit notamment permettre la mise en œuvre de l'orientation inscrite dans le contrat et présentée dans la résolution 2008-09 du 25 septembre 2008 visant au redéploiement sur 3 ans de 15 % des effectifs de soutien vers des activités directement opérationnelles.

III. L'organisation géographique de l'Établissement

L'ONF est organisé, en application de la résolution 2001-13, en 10 directions territoriales ; il est proposé de réduire au 1^{er} janvier 2009 ce nombre d'une unité en fusionnant les directions Centre-Ouest et Auvergne-Limousin.

L'ONF est organisé, en application de la résolution n° 2007-08 adoptée le 11 juillet 2007, en 63 agences territoriales. Depuis, 4 agences ont été fusionnées en 2 : Yonne et Nièvre, Aude et Pyrénées-Orientales et il est proposé d'en fusionner 22 en 11 à la date du 1^{er} janvier 2009.

Ces fusions concernent les agences citées dans le tableau ci-dessous :

Agence de Haguenau	Agence de Saverne
Agence Sud Bourgogne	Agence Haute Côte d'Or
Agence départementale Loiret	Agence interdépartementale Eure et Loir, Indre et Loire, Loir et Cher
Agence interdépartementale Cher Indre	Agence départementale Allier
Agence interdépartementale Cantal Haute Loire	Agence départementale Puy de Dôme
Agence de Besançon	Agence de Pontarlier
Agence Meurthe et Moselle Nord	Agence Meurthe et Moselle Sud
Agence départementale Gard	Agence départementale Hérault
Agence départementale Var	Agence départementale Alpes Maritimes
Agence interdépartementale Haute-Garonne Gers	Agence départementale Ariège
Agence départementale Landes	Agence interdépartementale Gironde, Dordogne et Lot-et-Garonne

La liste des 50 agences après fusion est jointe en annexe 2.

Il est, par ailleurs, proposé de porter à la même date le nombre d'agences spécialisées dénommées agences travaux de 3 à 9, à raison d'une agence par direction territoriale.

Il est également proposé de créer en cours d'année 2009, au sein de la direction du développement de chaque direction territoriale, un bureau d'études regroupant des spécialistes aptes à réaliser des études et expertises dans des conditions performantes.

Il est enfin proposé de définir avec nos partenaires des communes forestières un réseau de terrain explicite appuyé sur la compétence des unités territoriales et compatible avec les effectifs votés en Conseil d'administration. Il aura pour finalité d'assurer tout au long de l'année une présence auprès des élus pour conduire les interventions forestières.



CONSEIL D'ADMINISTRATION



SÉANCE DU

Résolution n° 2008-12

Organisation générale de l'Établissement

Le Conseil, après en avoir délibéré approuve :

- L'organisation territoriale de l'ONF comportant 9 Directions Territoriales, 5 Directions Régionales et 50 agences territoriales.
- La mise en place des structures spécialisées que sont les agences travaux et les bureaux d'études territoriaux.
- Une identification renforcée d'un réseau de terrain explicite appuyé sur les compétences des unités territoriales, en cohérence avec les effectifs de l'établissement ; ce maillage territorial sera conçu en relation avec nos partenaires et notamment les communes forestières.

Cette organisation fera l'objet d'une instruction du Directeur général de l'Établissement

La Présidente du Conseil d'Administration

Annie LHERITIER

ORGANISATION GENERALE PAR NIVEAU *

SIEGE

DIRECTIONS TERRITORIALES

Direction
bois

Direction
forêt

Direction
développement

Agence
travaux

Pôle Risques
naturels

Affaires
générales

RH

ACS

AGENCES

Bois

Forêt

Unités territoriales

Secrétaire général
RQA

UNITES TERRITORIALES



* hors les services spécialisés de restauration des terrains en montagne

DT ALSACE

Agence Colmar
Agence Haguenau - Saverne
Agence Mulhouse
Agence Schirmeck

DT AUVERGNE LIMOUSIN - CENTRE-OUEST

Agence Cantal - Hte Loire - Puy-de-Dôme
Agence Limousin
Agence Allier - Cher - Indre
Agence Loiret - Eure et Loir – Indre et Loire – Loiret Cher
Agence Poitou-Charentes
Agence Pays de la Loire
Agence Bretagne

DT BOURGOGNE CHAMPAGNE ARDENNE

Agence Yonne - Nièvre
Agence Ardennes
Agence Haute-Marne
Agence Bourgogne Sud - Haute Côte d'Or
Agence Aube - Marne

DT FRANCHE-COMTE

Agence de Besançon - Pontarlier
Agence Jura
Agence Nord Franche-Comté
Agence de Vesoul

DT ILE DE FRANCE NORD-OUEST

Agence Basse Normandie
Agence Picardie
Agence de Fontainebleau
Agence Nord Pas-de-Calais
Agence Haute Normandie
Agence de Versailles

DT LORRAINE

Agence de Bar-le-Duc
Agence Vosges Ouest
Agence de Metz
Agence Meurthe et Moselle Nord - Meurthe et Moselle Sud
Agence Sarrebourg
Agence Vosges Montagne
Agence Verdun

DT MEDITERRANEE

Agence Bouches du Rhône -Vaucluse
Agence Aude - Pyrénées-Orientales
Agence Alpes de Haute-Provence
Agence Hautes-Alpes
Agence Var - Alpes-Maritimes
Agence Hérault - Gard
Agence Lozère

DT RHONE-ALPES

Agence Haute-Savoie
Agence Ain - Loire - Rhône
Agence Savoie
Agence Isère
Agence Ardèche - Drôme

SUD-OUEST

Agence de Gironde, Dordogne et Lot-et-Garonne -
Landes
Agence Pyrénées-Atlantiques
Agence Aveyron - Lot - Tarn - Tarn et Garonne
Agence Haute Garonne – Gers - Ariège
Agence Hautes-Pyrénées

Soit 50 agences territoriales.